



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lépages-sur-Vologne
Droit de réponse à l'article publié le 12/04/2024

Pour répondre à l'article du 12 avril dernier, Madame le Maire tient à apporter les éléments suivants :
Le Maire, ordonnateur, conformément à l'article 2121-14 du CGCT, ne peut pas prendre part au vote des comptes administratifs. Un nouveau président doit être désigné pour procéder au vote des comptes administratifs. Pour ce faire, M. Prévot a été élu à bulletin secret contre Mme Amet.

Budget eau - Après avoir validé à l'unanimité le compte de gestion budget eau, le compte administratif (8 voix sur 14) et les affectations de résultats (8 voix sur 15) ont été rejetés. Par définition, le compte administratif reprend toutes les opérations comptables générées par la commune ; quant au compte de gestion, il reprend au centime près les mêmes opérations après contrôle du comptable public. Ces deux documents sont en tout point conformes.

Madame le Maire demande alors quelle est la stratégie des élus opposés. Ils rétorquent ne pas avoir eu assez d'éléments dont le grand livre et reprochent un manque de transparence et de communication.

Madame le Maire tient à rappeler que, suite aux élections partielles, tous les élus ont été invités à assister à NEUF réunions de travail (entre le 12 février et le 9 avril – voir liste ci-dessous) afin de leur présenter en toute transparence les dossiers en cours. Une fois tous les comptes validés par la Trésorerie, ont eu lieu : le 27 mars une présentation de la situation financière communale par Mme LIPPI, référente locale aux finances publiques – le 3 avril une réunion préparatoire (budgets eau et principal) durant laquelle les comptes administratifs ont été présentés **ligne par ligne** et les budgets primitifs ont été élaborés, **grand livre en main**. L'objectif était de construire ensemble les budgets primitifs avec un niveau d'information optimal. Ce travail a fait l'objet de peu de remarques et les budgets ont été considérés comme validés.

Suite aux rejets, Madame le Maire demande par 3 fois quelles suites sont à donner. Sans réponse concrète des élus qui ont voté contre, la décision a été prise de lever la séance. Le ton montant dans le public, j'ai demandé aux personnes de quitter la salle.

Liste des réunions organisées :

- 12 février 2024 :
Intervenants = AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE + CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Présentation des comptages effectués rue de la Vologne réalisés entre les 19 et 25 septembre 2023 + réflexion sur la sécurité le long de la RD 44
- 14 février 2024 :
Intervenants = SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES
Présentation du projet de rénovation de l'éclairage public
- 27 février 2024 :
Intervenants = COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYERES VALLONS DES VOSGES
Assainissement collectif à Lépages-sur-Vologne : Principes et actions
- 4 mars 2024 :
Intervenant : Mme LARRIERE Anne-Lise, secrétaire comptable
Réunion relative aux ressources humaines
- 6 mars 2024 :
Présentation par Mme le Maire de la charte Trame noire proposée par la Communauté de Communes de Bruyères – Vallons des Vosges et de la loi sur l'accélération des énergies renouvelables
- 27 mars 2024 :
Intervenant : Mme LIPPI, conseillère aux décideurs locaux, direction des finances publiques
Présentation de la situation financière de la commune depuis 2019
- 2 avril 2024 :
Réunion sur le sujet des écoles de Lépages
- 3 avril 2024 :
Intervenant : Mme LARRIERE Anne-Lise, secrétaire comptable
Réunion préparatoire d'élaboration des budgets 2024 dans la perspective des votes en conseil municipal
- 9 avril 2024 :
Intervenants : BUREAU D'ÉTUDES BEREST + AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE
Projet de rénovation du château d'eau et de la station de traitement